

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – TC SORAL

1. DATES

La saison s'étend du 30 août 2023 au 19 juin 2024

Saison automne : du 30 août au 18 octobre 2023

Saison printemps : du 17 avril au 19 juin 2024

Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires ni lors des jours fériés.

2. LIEU

Tennis-Club Soral, chemin des Efeuilles, 1286 Soral

3. CATEGORIES

Mini-Tennis (4 - 7 ans)

Eveil au tennis, développement de la motricité, de la coordination, de l'adresse, de l'équilibre par des exercices ludiques et des jeux avec ou sans raquette.

Débutants (8 - 18 ans)

Initiation au tennis, bases technique et tactique, exercices ludiques et jeux.

Perfectionnement (8 - 18 ans)

Perfectionnement des coups de base, développement de la technique, de la tactique et du mental. Jeux et introduction aux matches.

Avancés (8 - 18 ans)

Consolidation de la technique, de la tactique et du mental. Condition physique, jeux et matches.

Compétition (8 – 18 ans)

Ajustements technique, tactique et mental avancés : apprendre à exploiter ses capacités lors de situations de matches. Licence obligatoire pour participer à des tournois officiels. Les conditions sont gérées par les responsables de l'école de tennis.

4. GROUPES

Les groupes seront constitués selon les âges et les niveaux. Maximum 6 joueurs par groupe. Les groupes peuvent être modifiés selon l'avis des professeurs.

5. DUREE DES COURS

Cours de 60 minutes. Sur demande, des changements de durée du cours peuvent être effectués.

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – TC SORAL

6. EQUIPEMENT

Les enfants doivent venir à leur cours en tenue de sport, chaussures de tennis, raquette, casquette et eau. Team Tennis Management peut prêter du matériel.

Ces conditions sont en accord avec le règlement interne du club.

7. INSCRIPTION

Les inscriptions aux cours se font par le biais d'un bulletin d'inscription.

L'inscription est à renvoyer à l'adresse suivante : info@teamentennismanagement.com

La confirmation de votre inscription est envoyée par courriel.

L'inscription est automatiquement renouvelée d'une année à l'autre. En cas d'arrêt, le participant doit avertir par écrit Team Tennis Management avant la fin de la saison courante.

8. ORGANISATION DES COURS ET HORAIRES

Les cours ont lieu les mercredis.

Team Tennis Management se réserve le droit de refuser, de transférer ou d'exclure toute personne qui perturberait le bon déroulement des cours. Les élèves de l'école de Team Tennis Management se doivent de respecter le code de conduite et les valeurs de Team Tennis Management.

Toute absence de l'enfant au cours doit être signalée au professeur avant le cours.

9. ANNULATION DES COURS

En cas de doute sur la météo, les parents d'élèves ou les élèves concernés doivent se renseigner auprès de leur professeur sur la tenue du cours 45 minutes avant le début de la leçon. En l'absence de tout message de la part de Team Tennis Management, le cours est maintenu.

Les cours annulés seront si possible rattrapés ou remboursés.

En cas de circonstances exceptionnelles (accidents, deuils,...), faute de trouver un remplaçant, le cours est annulé. Cependant, il pourra être rattrapé en cours de saison dans la mesure du possible.

Lors de décisions dépassant le cadre des règles de Team Tennis Management, telles que les restrictions sanitaires liées à la pandémie COVID-19, les mêmes conditions qu'en cas de pluie s'appliqueront.

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – TC SORAL

10. TARIFS

Mini-Tennis, Débutants, Perfectionnement, Avancés :

400 CHF / 1 heure hebdomadaire durant la saison.

Un forfait est octroyé par les communes de Soral et Laconnex, via le club, pour les habitants des communes de Soral et Laconnex

11. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement valide définitivement l'inscription de l'enfant à l'école de tennis.

Le paiement se fait de préférence via IBAN. Autres moyens de paiement possibles sur demande.

Le paiement des cours se fait à la réception de la facture envoyée par Team Tennis Management.

Le non-respect des délais de paiements peut entraîner des démarches administratives et des frais supplémentaires. (Frais de rappel facturés 20 CHF dès le 2^{ème} rappel).

Si vous avez des difficultés de paiement, veuillez nous contacter par courriel afin de trouver un arrangement.

Les habitants des communes de Soral et Laconnex recevront directement une facture du Tennis-Club de Soral.

Les conditions de paiement pour les habitants de Soral et Laconnex sont régies par le Tennis-Club de Soral.

12. ANNULATION ET FRAIS

En cas d'annulation ou d'arrêt en cours de saison, aucun remboursement n'est effectué. Le report sur une autre inscription (stage, saison suivante) est envisageable.

Pour tout désistement non justifié et non écrit, des frais d'annulation de 50 CHF seront facturés.

13. ASSURANCES ET MALADIE

Tous les participants doivent justifier d'une assurance personnelle en responsabilité civile et d'une assurance accident.

Team Tennis Management décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure qui surviendrait durant les cours.

Tout problème d'ordre médical (allergie, traitement, asthme, ...) doit être signalé au professeur.

Les cours ne sont pas remboursés en cas de maladie ou d'accident sauf sur présentation d'un certificat médical valable indiquant une indisponibilité supérieure à 3 mois.

CONDITIONS GENERALES 2023-2024

ECOLE DE TENNIS – TC SORAL

14. VOL ET PERTE DE MATERIEL

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Team Tennis Management décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

15. DROIT A L'IMAGE

Afin de promouvoir ses activités, Team Tennis Management se réserve le droit de publier des photos et vidéos de ses élèves dans ses différents outils promotionnels et sur son site web.

Genève, le 15 août 2023